



Débat d'orientation budgétaire **2024**

Conseil municipal du 4 décembre 2023

LE CADRE REGLEMENTAIRE

ARTICLE L.2312-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

SOMMAIRE

1. Le contexte général de l'exercice 2024
2. La stratégie budgétaire du mandat
3. L'exercice 2023
4. La structure et la gestion de la dette
5. Le projet de budget 2024

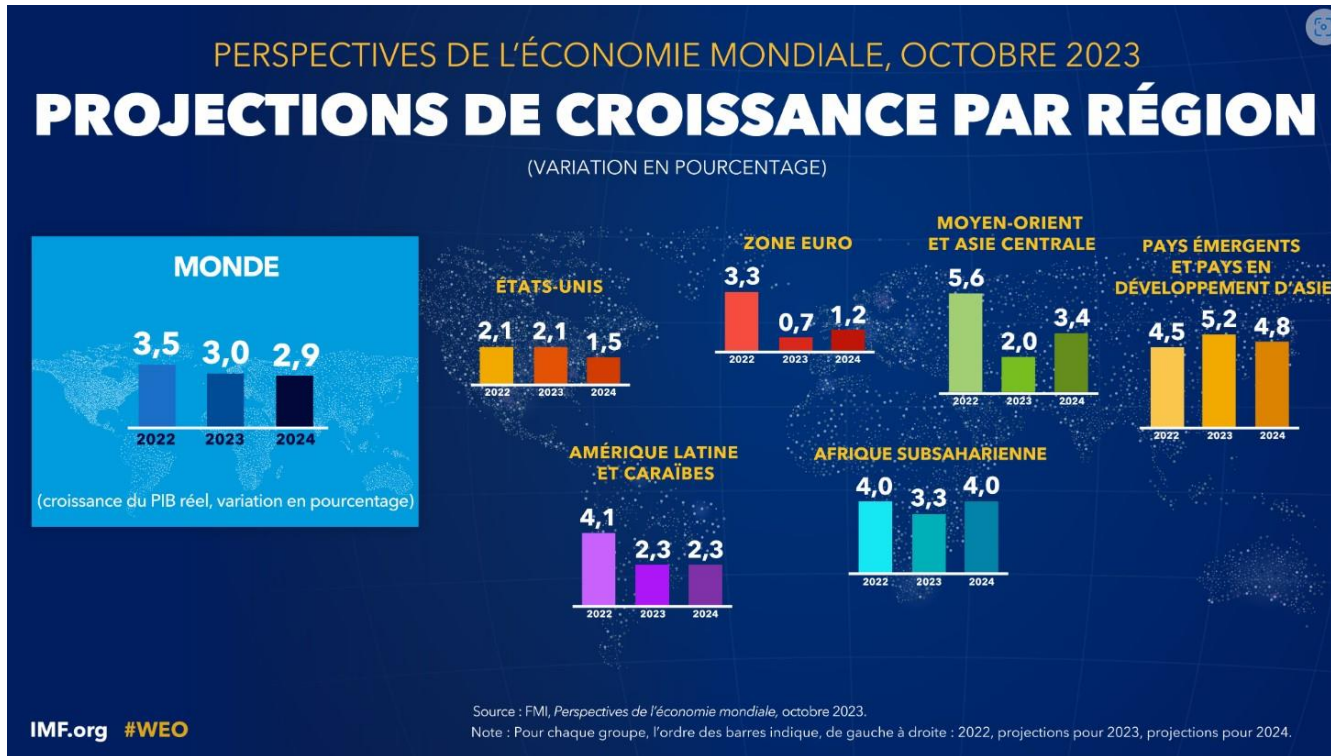
Ces orientations seront traduites dans le budget primitif qui sera soumis à votre approbation le 06 février 2024.



Débat d'orientation budgétaire **2024**

Le contexte général de l'exercice 2024

LE CONTEXTE ECONOMIQUE INTERNATIONAL



L'année 2023 sera marquée par une croissance limitée à 3% au niveau mondial, d'après le FMI. De grandes disparités sont à noter entre les différentes régions.

L'instabilité liée notamment aux différents conflits (Ukraine, Israël/Palestine...) reste plus que jamais d'actualité et entraîne de fait une prévision de croissance à 4% à l'échelle du monde et de seulement 1,2% au niveau de la zone euro pour 2024.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

La France reste en 2023 la 7^e puissance publique mondiale dans un contexte marqué par une grande instabilité

Des indicateurs positifs malgré le ralentissement de l'activité

- ▶ Taux de chômage: 7,2% (en légère baisse par rapport à 2022)
- ▶ Inflation: 4,9% (en baisse par rapport à 2022: 5,4%)

D'autres indicateurs contrastés, conséquences du bouleversement de l'économie mondiale (inflation, dépréciation de l'euro par rapport au dollar...)

- ▶ Dettes publiques: 2950 milliards d'euros (au 31/12/22): en hausse de près de 140 milliards sur 2022, elle dépasse les 3000 milliards sur l'exercice 2023
- ▶ Croissance du PIB: 1% (après une hausse de 2,7% en 2022)

L'activité économique, perturbée depuis 2022 par la crise ukrainienne, repartirait légèrement à la hausse en 2024 avec la perspective d'un reflux marqué de l'inflation. La prudence est toutefois de mise à la vue de l'instabilité actuelle dans le monde.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE NATIONAL

LES PREVISIONS 2024

Les estimations des principaux indicateurs économiques contenues dans le projet de loi de finances pour 2024 sont soumises à des aléas importants selon l'évolution du contexte géopolitique et social

Indicateurs économiques	2022	2023	2024
Croissance du PIB en volume	2,7%	1%	1,4%
Inflation (hors tabac)	5,4%	4,9%	2,6%
Dépenses de consommation des ménages	2,5%	1,4%	1,8%
Investissement des entreprises	11,4%	3,2%	0,9%
Déficit public (en % du PIB)	5,0%	4,9%	4,4%
Dettes publiques (en % du PIB)	111,5%	109,7%	109,7%

Au niveau de la croissance, principal mesure de l'activité d'un pays, les estimations des différents organismes sont les suivantes:

ofce



1,2%



1,3%

BANQUE DE FRANCE



0,9%

LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2024

L'année 2024 s'inscrit dans un contexte de forte incertitude liée aux différentes crises actuelles dans le monde. Pour autant, le projet de loi de finances poursuit des objectifs clairs: lutte contre l'inflation, baisse du déficit public et investissement pour préparer l'avenir, notamment dans la transition écologique. → « Maîtriser la dépense pour investir dans l'avenir »

► **Fin du bouclier tarifaire énergétique**

Ces mesures avaient été prises dans le PLF 2023 pour aider les collectivités à faire face à la crise de l'énergie. Le PLF 2024 met fin progressivement au fil de sécurité et à l'amortissement électricité mis en place au plus fort de la crise compte tenu qu'aujourd'hui, même s'ils demeurent élevés, les prix de l'électricité et du gaz ne sont plus sur les niveaux constatés en 2022.

► **Renforcement du fonds « vert » pour la transition écologique**

Un fonds d'accélération écologique dans les territoires doté de 2 milliards d'euros a été créé en 2023 pour soutenir les projets de transition écologique. Il est reconduit pour cette année et porté à 2,5 milliards d'€.

DOTATIONS ET REFORMES FISCALES

- ▶ Les concours de l'Etat aux collectivités s'élèveront à 44,8 milliards d'euros en 2024.
- ▶ La DGF augmente pour la 2^e année de suite après un gel de 13 ans ayant pris fin l'an dernier du fait de l'inflation (+ 210 millions d'euros). Elle dépassera les 27,1 milliards d'euros.
- ▶ Poursuite du soutien à l'investissement avec plus de 2 milliards de dotations prévus (DSIL, DETR...) auxquels s'ajoutent 2,5 milliards pour le « fonds vert » destiné à financer les projets de transition écologique.
- ▶ Suppression de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises): les collectivités ne perçoivent plus de CVAE depuis 2023, cette dernière ayant été remplacée par l'affectation d'une fraction de TVA (sur la base d'une moyenne des recettes de CVAE sur 4 années) → LRSY Agglo



Débat d'orientation budgétaire **2024**

La stratégie budgétaire du mandat

Rappel des orientations budgétaires pour le mandat

SE DONNER LES MOYENS D'AGIR

- ▶ Prioriser et accélérer le désendettement de la collectivité notamment par la baisse du poids de la charge de la dette afin de reconstituer un niveau d'épargne et une capacité d'autofinancement nette → Premier emprunt du mandat réalisé seulement à fin 2023
- ▶ Les efforts réalisés par les Dompierroises et les Dompierrois et la sobriété budgétaire mené en ce début de mandat permettent de préparer un haut niveau d'investissement pour cette deuxième partie du mandat → Investissement dans de nombreux domaines d'action de la commune (transition écologique, habitat, acquisition de matériels...)
- ▶ Finaliser la charte d'engagement mutuel entre la commune et les associations → Viendra compléter le règlement d'attribution des subventions

AGIR

- ▶ Répondre et accompagner les conséquences de la crise économique en développant les dispositifs de l'action sociale en direction des aînées, des familles fragilisées, des commerçants et associations impactés par la crise. → Maintien des subventions aux associations, stabilité des tarifs des services...
- ▶ Accélérer les politiques publiques en faveur de la transition écologique et accompagner la construction de logements (emplois, bases fiscales) → Rénovation thermique de l'école élémentaire, limitation des horaires de fonctionnement de l'éclairage public, lancement d'étude sur plusieurs projets de logements sociaux,
- ▶ Renforcer la qualité des services aux usagers et les moyens alloués aux services municipaux pour agir efficacement → Achat d'un véhicule, d'un lieu de stockage et de matériels pour les services techniques, sécurisation de postes pour limiter le turn-over

Contexte

- Incertitude liée à l'évolution du coût de l'énergie du fait de l'instabilité actuelle dans de nombreux pays producteurs.
- Contexte inflationniste toujours présent: 4% en octobre 2023, 2,6% anticipé par le gouvernement pour l'ensemble de l'année 2024, conséquence attendu: hausse de l'ensemble des dépenses de la commune.
- Statut de la fonction publique: GVT, revalorisation des carrières du fait de l'inflation qui entraîne mécaniquement une hausse de la masse salariale.
- Transfert de la compétence gérontologique à La Roche-sur-Yon Agglomération
- Cadre législatif (loi climat et résilience, loi SRU, ZAN, loi APER, Egalim 2,)

Stratégie

- Adaptation des orientations budgétaires du mandat au contexte financier de la crise sanitaire, à l'urgence écologique et aux besoins en équipements,
- Renforcement des objectifs de dynamisation et d'optimisation des bases et de mobilisation de concours financiers,
- Maîtriser le niveau d'endettement de la commune qui permet de continuer à investir
- Réalisation durant le mandat d'un niveau d'investissements maîtrisé en rapport avec nos capacités et respectant un principe d'équilibre entre:
 - Le déploiement d'une politique en matière d'environnement et de cadre de vie (rénovation énergétique, déplacements doux, éclairage public...)
 - Le développement économique et urbain durable
 - La réalisation ou la consolidation des équipements destinés à la vie quotidienne des habitants
 - L'entretien indispensable du patrimoine, des bâtiments, voiries, espaces publics
 - Les opérations d'aménagement de voirie et de liaisons douces

Méthode

- Pilotage financier et budgétaire, contrôle de gestion et optimisation des moyens (politique de mise en concurrence pour l'ensemble de nos achats, mise en place d'un plan pluriannuel d'investissement)
- Inscription du projet municipal dans les politiques publiques (*Agglo, Pays Yon et Vie, Département, Région, Etat, Europe, partenaires*)
- Veille juridique et financière (*transition énergétique, réglementation liée à l'action communale, appel à projets, contrats territoriaux...*)
- Inscription dans le schéma de mutualisation de l'Agglomération (*recherche d'économie d'échelle*)
- Participation active dans les réflexions liées aux transferts de compétences afin d'avoir une agglomération mieux intégrée

Calendrier de réalisation des équipements

2023

Démarrage des travaux de l'école élémentaire

Démarrage des travaux de la maison médicale

2024

Liaison douce vers le complexe sportif (reporté en raison de la météo)

Liaison douce vers la Vergne/Les Rochettes (acquisition du foncier en cours)

Fin des travaux de l'école et de la maison médicale

Démarrage de la phase 1 des travaux au complexe sportif (sous réserve de l'approbation et de l'absence de recours sur le permis d'aménager)

2025

Liaison douce vers la Garlière + reprise du cheminement doux à la Frelandière

Démarrage de la phase 2 des travaux au complexe sportif (sous réserve de l'approbation et de l'absence de recours sur le permis d'aménager)

En matière d'équipements, trois opérations lourdes (stade de la Braconnière, rénovation de l'école élémentaire et création de liaisons douces) constituent les priorités du mandat



Débat d'orientation budgétaire **2024**

L'exercice 2023

RAPPEL DU BUDGET PRIMITIF 2023

BUDGET GENERAL

- Fonctionnement
 - Investissement
- cumul des dépenses*

10 286 539€

BUDGET CCAS

- Fonctionnement
 - Investissement
- cumul des dépenses*

626 401€

Un 3^e budget existe encore en 2023, celui de la ZAC des Etangs, mais aucune opération comptable n'y sera effectuée cette année.

Contexte de réalisation de l'exercice 2023

La préparation du budget 2023 s'est inscrite dans la continuité de l'exercice 2022 avec les paramètres actuels liés à l'instabilité au niveau mondial: crise énergétique, inflation toujours élevée...

L'année 2023 est particulière et sera marquée par deux orientations majeures sur le plan financier:

→ Le soutien à l'accompagnement de nos aînés à l'EHPAD le temps de la prise de décision concernant l'avenir de l'établissement dans un contexte général de grande difficulté pour les EHPAD publics en France

→ La mise en route des grandes priorités du mandat avec le lancement des travaux de réhabilitation de l'école élémentaire, la finalisation des études du terrain synthétique et de la liaison douce entre le centre-bourg et le complexe sportif de la Braconnière, ainsi que de plusieurs projets d'habitat en cœur de bourg



Débat d'orientation budgétaire **2024**

La section de fonctionnement

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

BUDGET 2023	DEPENSES REELLES	RECETTES REELLES
Montant voté (BP+DM)	4 285 000 €	4 096 697 €
Prévision de fin d'année	4 170 000 €	4 340 000 €
Ecart entre prévision de fin d'année et BP	- 115 000 €	+ 243 303 €

Bien qu'encore non définitive, l'exécution du budget 2023 montre un niveau de dépenses inférieur de 115 000€ au budget et des recettes supérieures à peu plus de 243 000€.

A la vue des difficultés financières que connaît l'EHPAD depuis l'an dernier, il a été nécessaire d'apporter un soutien exceptionnel à hauteur de 400 000€.

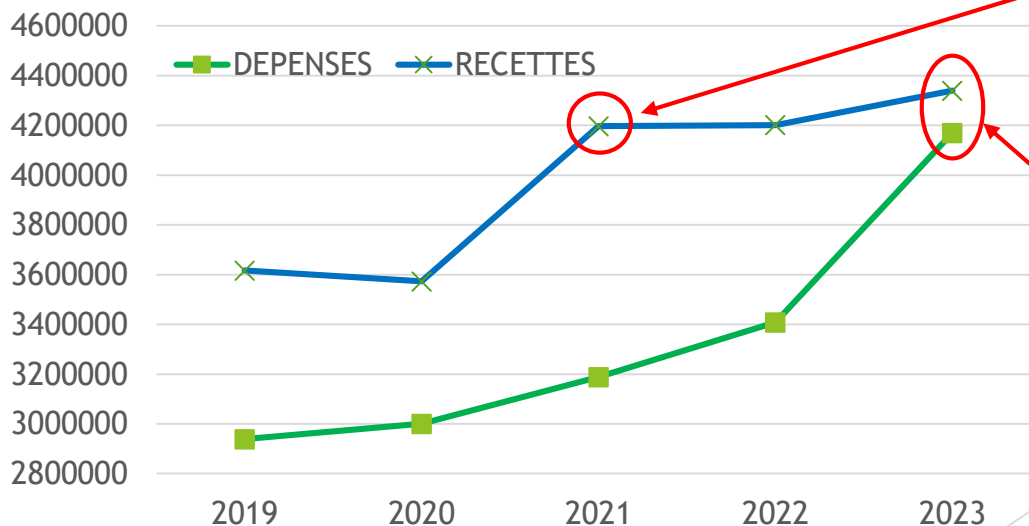
Les résultats projetés cette année seront donc forcément limités par rapport à l'année précédente, notamment au niveau de l'excédent de la section de fonctionnement.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

BUDGET PRINCIPAL	DEPENSES REELLES	RECETTES REELLES	EXCEDENT ANTERIEUR AU 01/01
2020 (CA)	3 000 346 €	3 573 118 €	531 345 €
2021 (CA)	3 188 015 €	4 196 926 €	632 045 €
2022 (CA)	3 408 315 €	4 201 658 €	686 720 €
2023 (prévision)	4 170 000 €	4 340 000 €	967 649 €

Hausse continue de l'excédent antérieur depuis 2020

Evolution des dépenses et des recettes réelles depuis 2019



Forte hausse en 2021 car vente d'un bien pour 265 000€

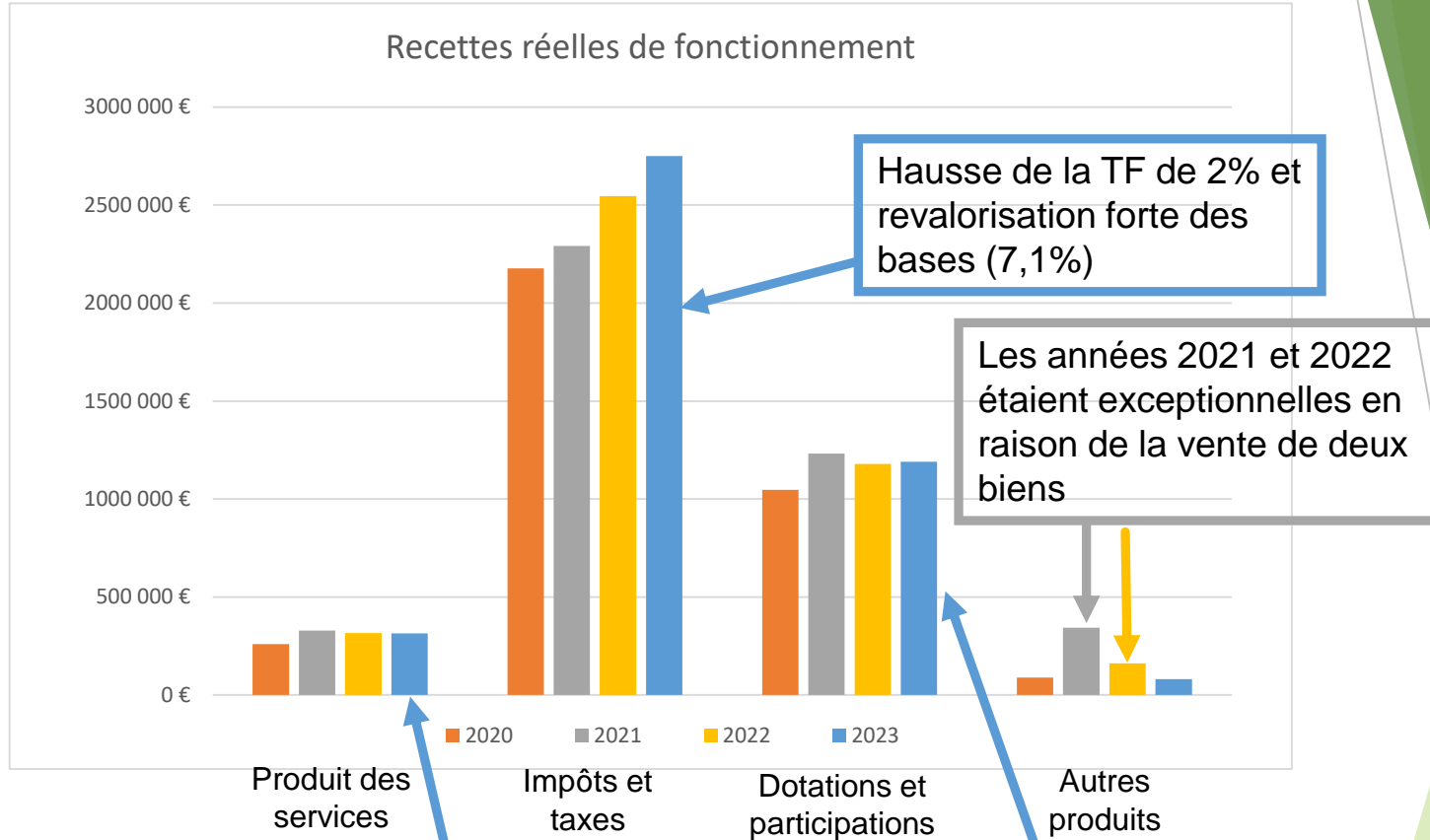
Epargne brute prévisionnelle de 170 000€ en 2023 du fait du soutien exceptionnel à l'EHPAD à hauteur de 400 000€



Débat d'orientation budgétaire **2024**

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement



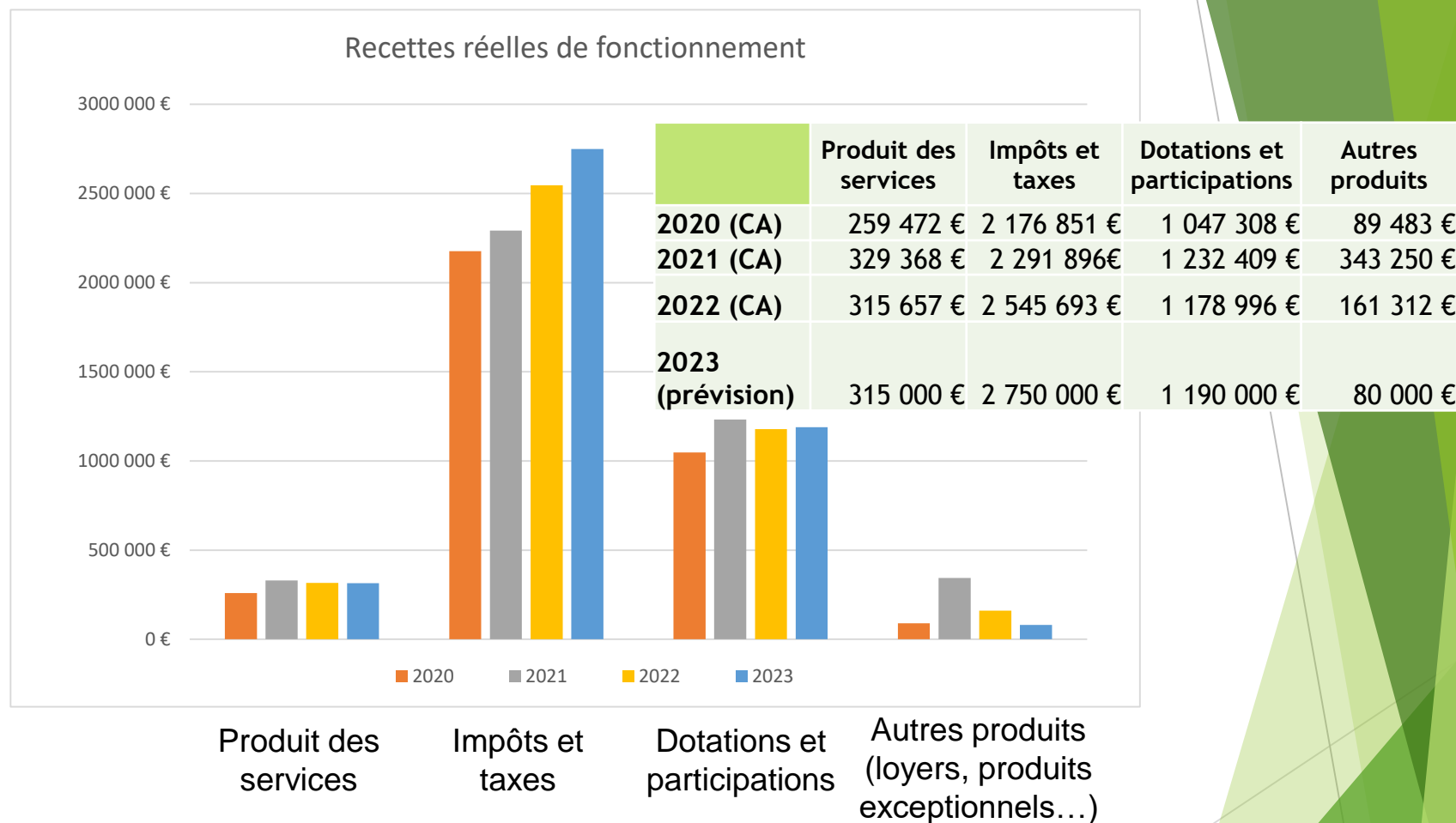
Hausse de la TF de 2% et revalorisation forte des bases (7,1%)

Les années 2021 et 2022 étaient exceptionnelles en raison de la vente de deux biens

Stabilité des produits des services (recettes périscolaires...)

Perte de 50% de la part cible de la DSR mais hausse des autres composantes de la DSR et des compensations des exonérations fiscales imposées par l'Etat

Les recettes de fonctionnement



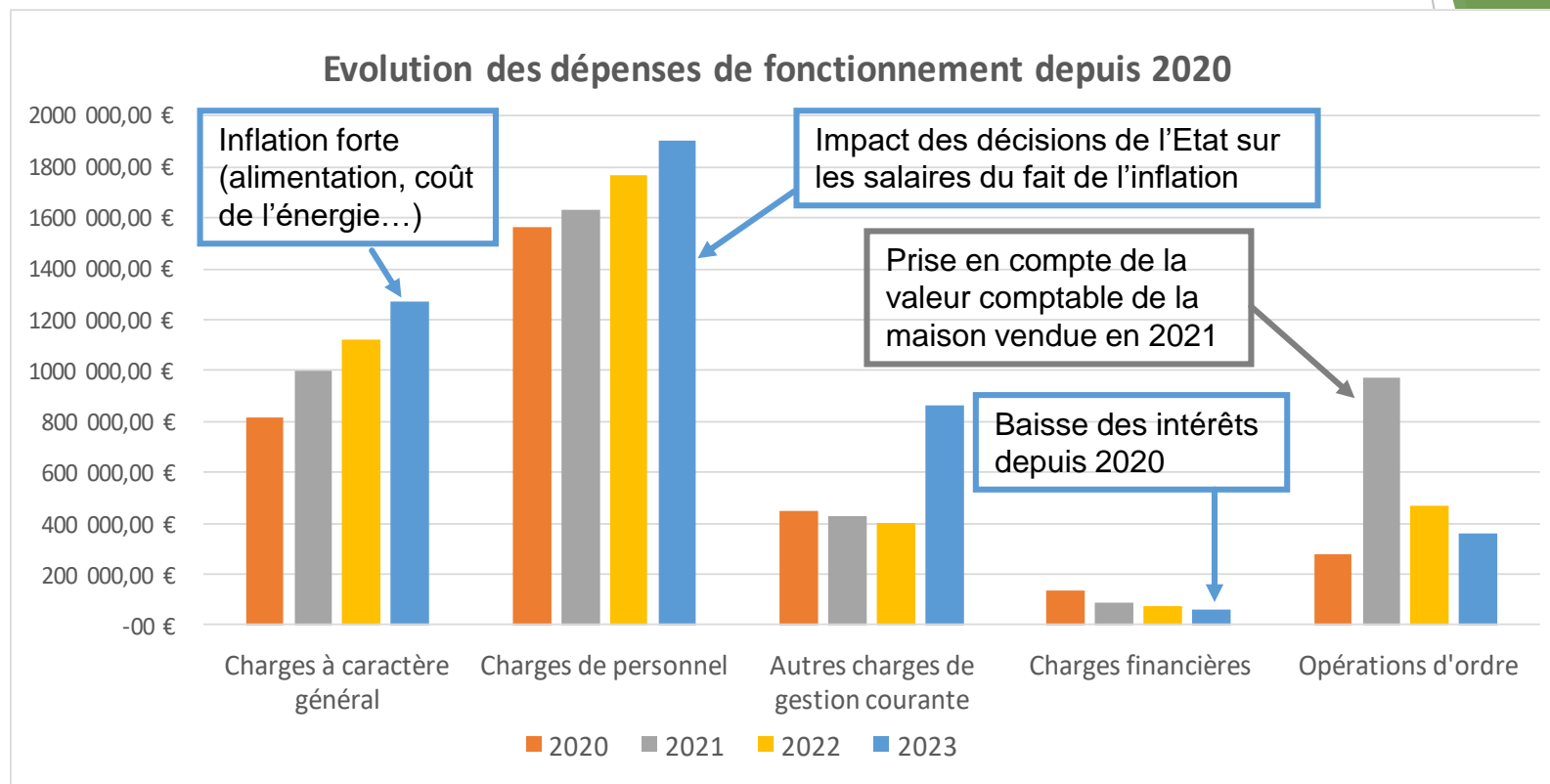
Plus de 4,3 millions d'euros de recettes de fonctionnement en 2023. La hausse provient notamment du dynamisme des recettes fiscales, tirées par la revalorisation importante des bases (7,1% cette année).



Débat d'orientation budgétaire **2024**

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement réalisées



Autres charges de gestion courante: participation aux dépenses des écoles, subventions...

Opérations d'ordre: amortissement des investissements réalisés (achat d'un véhicule...)

Les dépenses de fonctionnement réalisées

Budget principal	Charges à caractère général	Charges de personnel	Autres charges de gestion courante	Charges financières	Opération d'ordre
2020 (CA)	814 445€	1 564 432€	448 557€	133 016€	277 167€
2021 (CA)	998 172€	1 630 211€	429 040€	90 912€	973 476€
2022 (CA)	1 120 204€	1 766 729€	399 327€	73 007€	470 767€
2023 (Prévision)	1 270 000€	1 900 000€	800 000€	62 397€	360 000€

Le niveau des dépenses générales en 2023 devrait être sensiblement supérieur à l'année 2022 et cela s'explique par différents facteurs:

- Un **niveau d'inflation élevé** (autour de 5%) ayant entraîné une hausse générale des prix importante bien que légèrement importante à l'an dernier.
- La revalorisation des carrières et du SMIC en lien avec l'inflation explique la progression des frais de personnel.

Sur les charges financières, la baisse a continué en 2023, conséquence de la renégociation finalisée début 2021 et de la politique de désendettement appliquée depuis 2020.



Débat d'orientation budgétaire **2024**

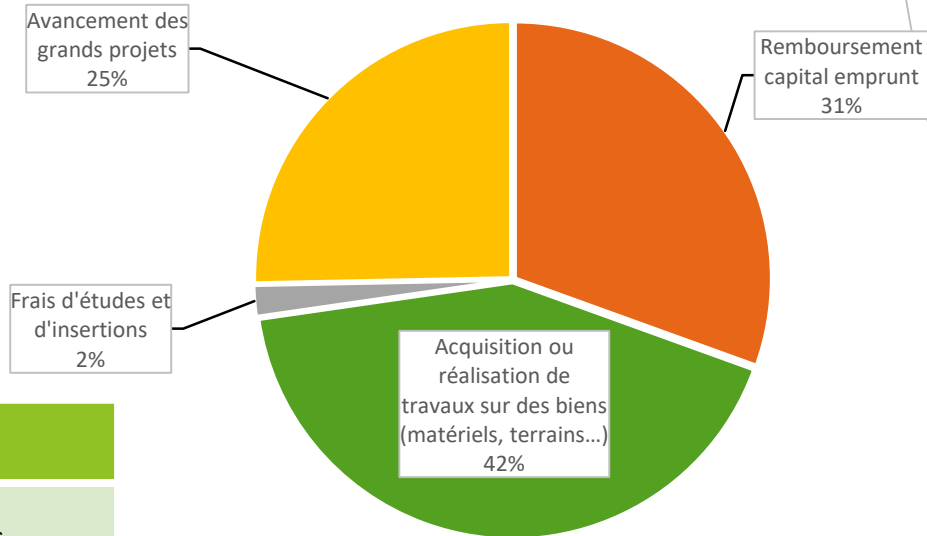
La section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT REALISEES EN 2023

MOBILITE
Liaison douce

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2023

L'année 2023 est marquée par le lancement des travaux ou la finalisation des études pour les principaux projets structurants du mandat



DEPENSES	MONTANT
Remboursement capital emprunt	542 419,51 €
Avancement des grands projets (rénovation école et complexe sportif)	450 000,00 €
Acquisition ou réalisation de travaux sur des biens (matériels, terrains...)	750 000,00 €
Frais d'études et d'insertions	35 000,00 €
Total prévisionnel	1 777 419,51€

JEUNESSE
Ecole élémentaire

SPORT
Complexe sportif

ZOOM SUR LES PRINCIPALES DEPENSES REALISEES SUR LE BUDGET 2023

	DEPENSES	MONTANT
Patrimoine Voirie	Rénovation du pont de Beaumanoir (en cours)	67 152€
	Aménagement voirie - allée des roses	27 274€
	Rénovation de la chapelle funéraire Gillaizeau	14 507€
Modernisation de l'action publique	Achat véhicule électrique (propreté urbaine)	21 419€
	Broyeur d'accotement et plateau de coupe	16 464€
	Acquisition logiciel de messagerie	5 927 €
Aménagement et habitat	Acquisition d'une maison rue du vieux bourg	218 430€
	Acquisition de 2 étangs	25 365€
	Désamiantage, démolition et confortement de bâtiments du secteur du prieuré	103 335€
Jeunesse et scolaire	Démarrage des travaux de l'école élémentaire	450 000€
	Remise aux normes du city stade	27 534€
Sécurité et bâtiments	Travaux de signalisation	6 450€
	Rénovation des chéneaux salle du Moulin	12 943€
Sport	Etude préalable au terrain synthétique	43 606€
	Rénovation terrains de pétanque et sonorisation	19 020€

SYNTHESE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Total voté au budget: **5 222 192€**

Réalisé prévisionnel en fin d'année: **1 778 000€**

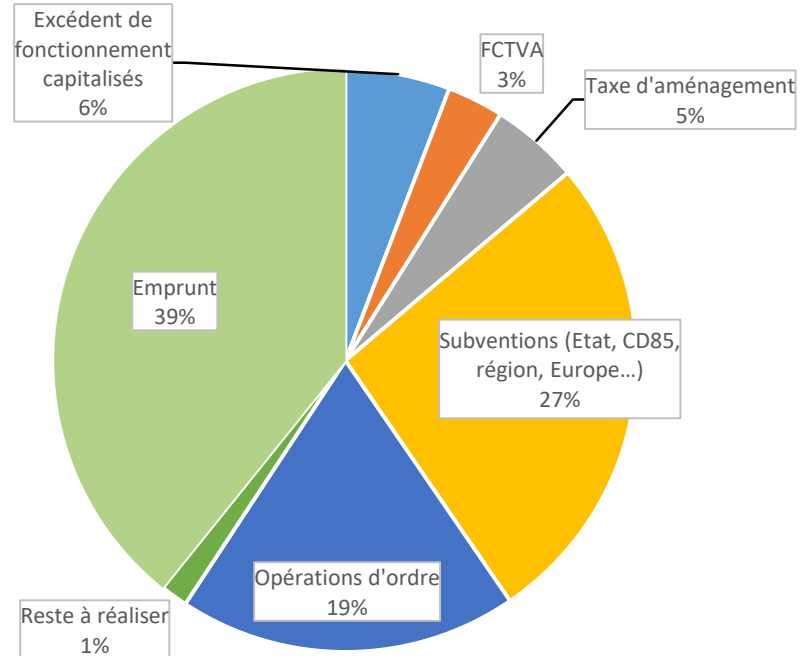
Taux d'exécution de la section d'investissement:
34%

Non consommation de la quasi-totalité des crédits affectés à l'opération 136 (aménagement du stade) du fait du temps nécessaire à la préparation du permis d'aménager dont la particularité est d'être situé dans le périmètre de protection du château de la Braconnière → 1 000 000€

Prévision de la majeure partie des crédits affectés à la réhabilitation de l'école élémentaire au BP 2023 mais le démarrage des travaux a eu lieu à l'été (et des paiements en novembre). → 1 550 000€

RECETTES D'INVESTISSEMENT REALISEES EN 2023

RECETTES	MONTANT
Excédent de fonctionnement capitalisé	111 065,86 €
Taxe d'aménagement	93 452,33 €
FCTVA	59 985,71 €
Subventions (Etat, CD85, région, Europe...)	508 757,65 €
Opérations d'ordre	360 000,00 €
Reste à réaliser	28 900,00 €
Emprunt	750 000,00 €
Total prévisionnel	1 912 161,55€



SYNTHESE DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Total voté au budget: **5 222 192,62€**
(dont 465 121,98€ de virement de la section de
fonctionnement) soit 4 757 070,64€

Réalisé prévisionnel en fin d'année: **1 912 161,55€**
(dont 28 900€ de reste à réaliser)

**Taux d'exécution de la section d'investissement
(hors virement de la section de fonctionnement):
40%**

A l'instar des dépenses, la principale explication concernant l'écart entre les recettes prévues au BP et réalisées vient du fait que la quasi intégralité des crédits des principales opérations du mandat ont été inscrits (réhabilitation de l'école, création d'un terrain synthétique...) quand bien même leurs réalisations se fera sur plusieurs exercices.



Débat d'orientation budgétaire **2024**

La structure et la gestion de la dette

La structure et la gestion de la dette

- ▶ L'endettement de la commune est constitué en 2021 de **8 contrats**, tous à taux fixe.
- ▶ La ville ne dispose d'**aucun crédit complexe** dans son portefeuille.
- ▶ Le plus ancien contrat date de 2004, le plus récent de 2021 suite à une renégociation.
- ▶ La commune n'a pas contracté de nouvel emprunt depuis le début du mandat
- ▶ **Diminution de la dette** de plus d'**1,3 millions d'€** entre 2021 et 2023 (soit 20%)

Encours de dette au 31/12/2023: 4,766 millions d'euros

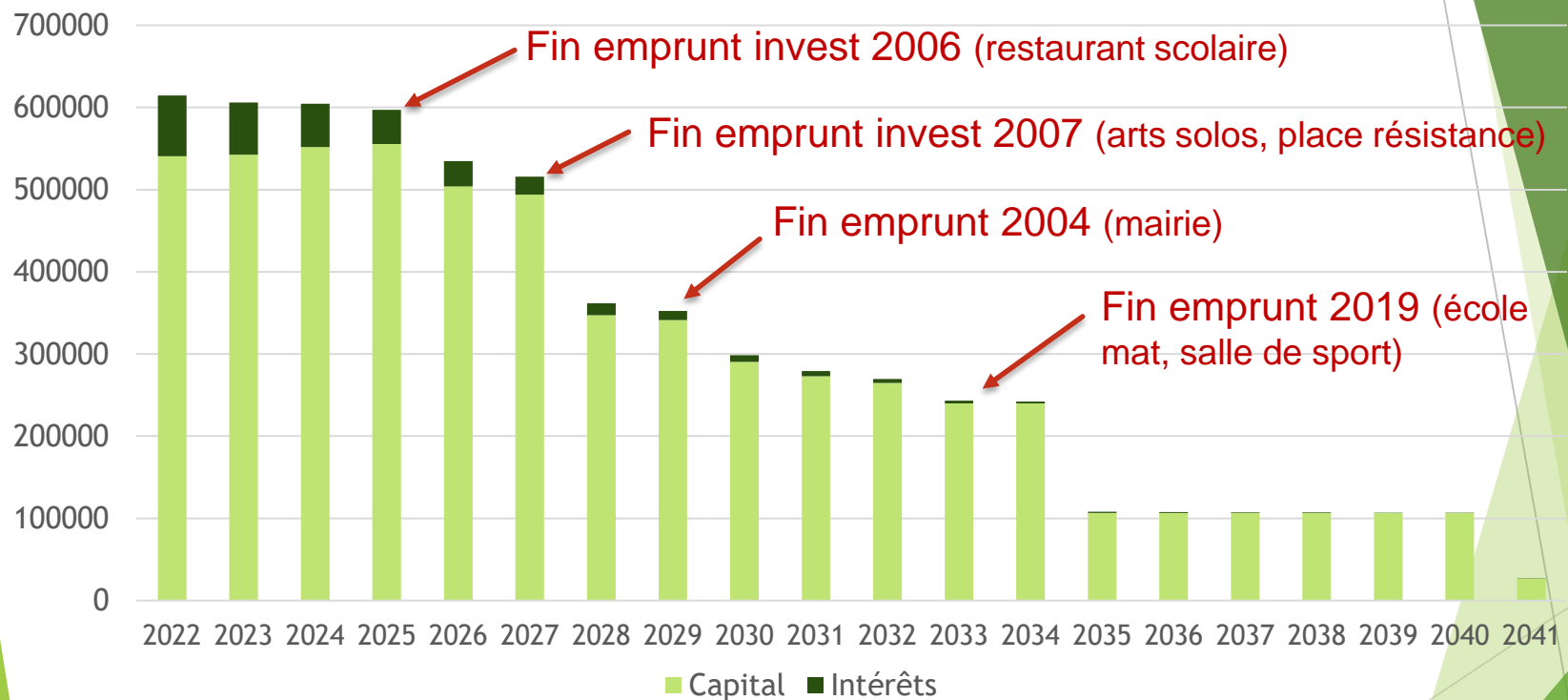
Encours de dette au 31/12/2024: 4,950 millions d'euros

Conclusion d'un emprunt de 750 000€ à la fin de l'exercice
2023

La structure et la gestion de la dette

Trajectoire de désendettement

Annuité en €



Extinction du stock de dettes existantes en 2041



Débat d'orientation budgétaire **2024**

La synthèse de l'année 2023

Synthèse des prévisions de la fin d'exercice 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Epargne brute dégagée : 170 000€

- ▶ En baisse par rapport à 2022 du fait des difficultés financières de l'EHPAD ayant nécessité une intervention de la commune à hauteur de 400 000€ cette année

Prévision d'une diminution de l'excédent à fin 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT

Situation de la dette

- ▶ Réalisation d'un emprunt à hauteur de 750 000€
- ▶ Stock de dette à fin 2023 (hors nouvel emprunt):
4 765 807€
 - ▶ **En baisse d'environ 10% par rapport à 2022**



Débat d'orientation budgétaire **2024**

Les données de l'année 2024

OBJECTIFS POUR LE BUDGET 2024

Dépenses de fonctionnement:

- Charges à caractère général: **1 300 000€**

Prévision d'un ralentissement de l'inflation qui reste pour le moment plus élevée qu'avant 2020, incertitude liée à l'évolution des coûts de l'énergie avec la crise actuelle au Moyen-Orient et en Ukraine

- Dépenses liées aux ressources humaines: **1 950 000 €**

Revalorisation du SMIC et des grilles indiciaires (+ 5 points au 1^{er} janvier 2024), progression automatique des carrières...

Recettes de fonctionnement:

- Recettes des services: **315 000€**

Prévision d'une année similaire à 2023 en terme d'activité

- Recettes fiscales et dotations: **4 040 000€**

Incertitude sur certaines dotations et recettes fiscales mais attente d'une revalorisation des bases encore fortes du fait de l'inflation (environ 4%)

OBJECTIFS POUR LE BUDGET 2024

Dépenses d'investissement:

Finalisation de l'opération de réhabilitation de l'école élémentaire Pierre Menanteau Coût total: 2 000 000€ TTC

Création d'un terrain synthétique: coût total: 1 400 000€

Etudes: poursuite des études d'aménagement du stade de la Braconnière et des opérations d'habitat...: 50 000€

Réhabilitation d'une maison et de 3 façades rue du vieux Bourg: 250 000€

Création de liaisons douces (vers le stade et la Vergne/Les Rochettes): 400 000€

Entretien et réhabilitation de voiries, bâtiments, acquisition de matériels...: 300 000€

Recettes d'investissement

FCTVA (sur dépenses 2023), taxe d'aménagement: 225 000€

Dotations aux amortissements: 320 000€

Subventions réhabilitation de l'école élémentaire: 1050 000€

Subventions terrain synthétique: 500 000€

Subventions liaisons douces: 150 000€

Fonds friches pour l'opération du prieuré: 28 900€ (RAR 2023)



Débat d'orientation budgétaire **2024**

***Les données prévisionnelles jusqu'en
2026***

Projection 2023-2026

PERSPECTIVE FINANCIERE : SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 22	PREV CA 2023	2024	2025	2026
Charges à caractère général (011)	1 120 203,54 €	1 270 000,00 €	1 302 000,00 €	1 335 000,00 €	1 370 000,00 €
Charges de personnel (012)	1 766 729,00 €	1 900 000,00 €	1 948 000,00 €	1 997 000,00 €	2 046 000,00 €
Atténuations de produits (014)	38 913,00 €	53 000,00 €	53 000,00 €	53 000,00 €	53 000,00 €
Autres charges de gestion courante (65)	399 327,11 €	865 000,00 €	500 000,00 €	580 000,00 €	580 000,00 €
Charges financières (66)	73 007,36 €	63 624,50 €	77 731,69 €	143 358,03 €	129 332,42 €
Charges exceptionnelles (67)	10 135,10 €	13 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €	13 000,00 €
TOTAL	3 408 315,11 €	4 164 624,50 €	3 893 731,69 €	4 121 358,03 €	4 191 332,42€

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 22	2023	2024	2025	2026
Atténuations de charges (013)	47 284,18 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
Produits des services (70)	315 656,69 €	315 000,00 €	315 000,00 €	315 000,00 €	315 000,00 €
Impôts et taxes (73)	2 545 692,64 €	2 750 000,00 €	2 850 000,00 €	3 000 000,00 €	3 100 000,00 €
Dotations, subventions et participations (74)	1 178 996,50 €	1 190 000,00 €	1 190 000,00 €	1 190 000,00 €	1 190 000,00 €
Autres produits de gestions courante (75)	29 146,04 €	35 000,00 €	45 000,00 €	75 000,00 €	75 000,00 €
Produits exceptionnels (77)	84 800,56 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL	4 201 658,74 €	4 335 000,00 €	4 445 000,00 €	4 625 000,00 €	4 725 000,00€

Epargne brute prévisionnelle pour 2023 : 170 000€

Epargne brute moyenne entre 2024 et 2026 : 530 000€ par an

→ Taux fiscalité: 2% par an

Projection 2023-2026

PERSPECTIVE FINANCIERE : SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2023	2024	2025	2026
Remboursement capital (hors nouvel emprunt)	542 419,51€	551 716,21€	555 426,97€	503 983,36€
Remboursement capital (emprunt 2023)		14 769,19€	82 434,85€	85 640,61€
Investissements (chap 20 21 23)	1 250 000,00€	3 600 000,00€	2 000 000,00€	900 000,00€
<i>Ecole élémentaire</i>	450 000,00€	1 650 000,00€		
<i>Terrain synthétique</i>	50 000,00€	1 200 000,00€	150 000,00€	
<i>Stade Braconnière</i>		100 000,00€	1 300 000,00€	300 000,00€
TOTAL	1 792 419,51€	4 166 485,40€	2 637 861,82€	1 489 623,97€

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2023	2024	2025	2026
FCTVA	60 000,00€	135 000,00€	395 000,00€	215 000,00€
Taxe aménagement	100 000,00€	90 000,00€	90 000,00€	90 000,00€
Subventions grands projets	530 000,00€	750 000,00€	500 000,00€	350 000,00€
Cession de biens	0,00€	530 000,00€	350 000,00€	300 000,00€
Emprunt	750 000,00€	2 000 000,00€	1 000 000,00€	
TOTAL	1 440 000,00€	3 505 000,00€	2 335 000,00€	955 000,00€

Plus de **10 millions**
d'euros investis entre
2023 et 2026

Subventions et
autofinancement : 65%

Recours prévisionnel à
l'emprunt : 35%

Financement du projet de réhabilitation de l'école élémentaire

Coût total estimé: 2 000 000€ TTC

Démarrage de l'opération: été 2023

Fin de l'opération: été 2024

Financement
prévisionnel de la
commune limité à **40%**

**Plus d'1 million d'euros de subventions attendus auxquels
s'ajoutent environ 300 000 euros de recettes issues du FCTVA.**

→ Limitation de la part de la commune à 800 000€



200 000€



265 000€



37 200€



108 300€



180 000€



250 000€